



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_014-DE



Bureau communautaire du 24 mars 2025

Objet : Demande de subvention - appel à projets de la MSA au titre de l'année 2025

Numéro de délibération : BC2025_014

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Boutonne Siège sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Hubert COUPEZ, Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 24
Votants : 24
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - appel à projets titre de l'année 2025

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1 ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1027 et 1085 relatifs aux Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA) ;

Considérant l'objectif de favoriser le développement, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'offre des services aux familles, à leurs enfants, et aux jeunes adultes ;

Considérant le soutien apporté par la Mutualité sociale agricole (MSA) concernant l'enfance et la famille des salariés et des exploitants agricoles ;

Considérant qu'il est possible de bénéficier de subventions dans le cadre des projets éligibles de l'appel à projets 2025 de la Mutualité sociale agricole (MSA) de Charente-Maritime ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides dans le cadre des appels à projets « Grandir en milieu rural » de la Mutualité sociale agricole au titre de l'année 2025 sur les 5 axes suivants :
 - l'accueil petite enfance
 - les loisirs et vacances
 - la parentalité
 - la mobilité
 - le numérique
- d'autoriser monsieur le président à signer les conventions afférentes,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_014-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,